

Harcèlement d'ambiance

« Sur le campus et en entreprise, Tom est confronté régulièrement à des blagues sur les filles ou sur les personnes homosexuelles. Ces blagues ne le visent pas personnellement, mais cette ambiance lui est insupportable, au point qu'il se demande parfois s'il ne va pas arrêter ses études ou changer d'orientation. D'après vous, est-il victime de harcèlement ? »

La réponse est Oui. Même si les blagues ne le visent pas lui directement, Tom est victime d'une forme de harcèlement qu'on peut qualifier de harcèlement sexuel d'ambiance ou **harcèlement environnemental**.

Cela concerne par exemple les **ambiances graveleuses**, les **blagues grivoises** ou encore l'affichage ou la diffusion par des moyens numériques **d'images à connotation sexuelle** dans les environnements de travail ou d'études.

Le droit du travail inclut des définitions des violences sexuelles et sexistes proches de celles que l'on trouve en droit pénal. La **jurisprudence** du code du travail a introduit pour la première fois **en 2017** la notion de harcèlement environnemental ou harcèlement d'ambiance.

Ainsi, une entreprise a été condamnée en appel à verser 78 500 euros de dommages et intérêts à une salariée. Celle-ci avait été placée en arrêt de travail après avoir subi pendant plusieurs mois, de la part de ses collègues, des blagues grivoises. Les blagues ne la visaient pas elle directement mais rendaient **l'ambiance de travail insupportable**, au point que la santé de cette salariée en avait été **affectée**.

En raison de son **caractère ambigu**, **l'humour à caractère sexiste et sexuel bénéficie souvent d'une forte indulgence**, en particulier en contexte étudiant. Pourtant, une blague n'est jamais anodine. La répétition de remarques et de comportements, en apparence innocents, contribue à entretenir et à banaliser des actes plus graves. L'humour se situe à une des extrémités du continuum des violences. C'est une forme subtile de violence, qui a pour effet de maintenir une forme de contrôle social, et des relations inégalitaires entre les individus.

Le harcèlement d'ambiance que vit Tom, et dont il souffre, est à caractère discriminatoire. En effet les blagues qu'il entend en cours ou en entreprise visent en particulier les femmes et les personnes homosexuelles. La loi française prévoit **25 critères de discrimination** : le sexe et l'orientation sexuelle sont 2 de ces critères.

Hostile environmental harassment

« On campus and in the workplace, Tom regularly hears jokes being made about girls or homosexuals. The jokes aren't made about him directly, but he finds the atmosphere they create unbearable. Sometimes he even thinks about dropping out or changing courses. Do you think he is a victim of harassment? »

The answer is “YES”. Even if the jokes are not about him, Tom is a victim of a form of harassment which creates a hostile work or study environment.

Examples of this can be where there are constant inappropriate sexual jokes or innuendos being made or when sexual or pornographic images are displayed or broadcast in the workplace or on campus.

Labour law includes laws about sexual and gender-based violence which are similar to those in Penal Law.

To illustrate this, let us take the case of a company which was ordered by the courts to pay damages of 78 500€ to one of their female employees. The worker was signed off sick after having been exposed repeatedly to sex-related jokes in the workplace for several months. The jokes were not about her directly but they made the working environment so intolerable that the employee's health was affected.

Sexist and sexual jokes are often laughed off and dismissed as harmless, particularly among fellow students. However, jokes are far from harmless. Sexual violence towards women is normalised and legitimated through the use of humour. Humour is at one end of the continuum of violence. It is a subtle form of violence which is a means of social control and maintaining inequalities between individuals.

The hostile environmental harassment which Tom is a victim of, is also of a discriminatory nature. The jokes are about women or homosexuals. Under French law, there are currently 25 protected characteristics, including sex and sexual orientation.